

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_148

OBJET :

**ACTION SOCIALE – ENFANCE -
JEUNESSE**

BOURSE A PROJET JEUNES

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 DECEMBRE 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1^{ER} décembre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 10 décembre 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Valérie MACHON, Christian SEON, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel CORRE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Christian SEON Caroline PAIRE Vincent MOISSONNIER	Pierre BARNET Eric MICHAUD Jean-Marc DETOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20211208-DCM_2021_148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Affichage : 10/12/2021

ACTION SOCIALE-ENFANCE-JEUNESSE**BOURSE A PROJET JEUNES
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Isabelle Berthelot, adjointe au maire en charge de l'action sociale, l'enfance et la jeunesse expose à l'assemblée :

Dans le cadre sa politique jeunesse, la Ville de Riorges souhaite promouvoir la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes, favoriser l'exercice et l'apprentissage d'une citoyenneté active par l'accompagnement et l'aide à la réalisation de projets jeunes, individuels ou collectifs, mais aussi de manière incitative, permettre à de nouveaux projets d'émerger. Cette aide intervient, à différents niveaux : logistique, assistance, et de manière concrète par l'attribution d'une bourse.

Le Conseil Municipal a ainsi approuvé la création d'un dispositif « Bourse à projet jeunes » et ses modalités de fonctionnement le 1^{er} juillet 2021.

A ce titre un dossier a été déposé en 2021. Conformément au règlement de la « Bourse à projet jeunes » un jury s'est réuni le 10 décembre pour l'étudier et recevoir les candidates.

Bérénice FRICAUD domiciliée 231 rue Léger Chevignon à Riorges (étudiante en licence sciences de la vie à l'université Lyon I) et Léa ROBERT domiciliée 82 impasse de Cordillère Rebruns à Changy (étudiante en licence sciences de l'homme, anthropologie et ethnologie à l'université Lyon II) ont constitué un équipage pour participer au raid 4L Trophy qui se déroule au Maroc et dont le départ sera donné à Biarritz le 17 février 2022. Elles ont à cet effet créé une association : « Des Airs du Déserts ».

Le budget global du projet est de 9682€ dont 2500€ d'achat du véhicule.

Considérant :

- L'éligibilité du dossier et du projet présenté ;
- La faisabilité du projet ;
- Les motivations exprimées par les candidates (raid à caractère solidaire visant notamment à emmener des fournitures scolaires au Maroc mais aussi à soutenir la Croix Rouge française avec une collecte de vivres sèches lors du départ à Biarritz, aventure vécue collectivement par plus de 2000 jeunes) ;
- La participation des candidates au projet ECOLAB permettant de réduire la consommation de carburant ;
- L'investissement démontré dans la mise en place d'actions de collecte de fonds mais aussi dans la recherche de cofinancements et de partenariats (26 commerçants et entreprises et 2 établissements de formation professionnelle pour la préparation du véhicule) ;
- L'engagement à restituer leur projet en local et l'envie manifeste de partager leur expérience, notamment avec d'autres jeunes.

.../...

Le jury propose l'attribution d'une bourse de 500€ dans le cadre de la réalisation du projet porté par l'association « Des Airs de Déserts ».

Conformément au règlement du dispositif l'aide sera versée en trois fois par mandat administratif :

- 70% à compter de la signature de la convention entre la Ville et les candidates ;
- 20% en cours de projet après rencontre avec le service jeunesse et présentation, d'éléments attestant de son avancée ;
- 10% après sa restitution.

Une convention sera établie et signée avec l'association « Des Airs de Désert »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve l'attribution d'une aide à l'association « Des Airs de Déserts », pour la réalisation de son projet « 4L Trophy » ;
2. dit que le montant de la bourse s'élève à 500 € ;
3. approuve une convention à passer avec l'association « Des Airs de Déserts », dont le siège social se situe 82 impasse de Cordillère Rebruns à Changy (42), précisant les modalités d'attribution de la bourse à projets jeunes ;
4. autorise M. le maire à la signer

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,

Riorges, le 10 décembre 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN